



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ J., M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), Mme LAUQUÈRE (pouvoir à M. ANDRÉ É.), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY).

ABSENTS : Néant.

Madame Sandrine SALINIER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation d'un membre élu du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

À la suite de la démission de Madame Marie-Christine BAYET un siège de membre élu devient vacant au sein du CCAS.

Monsieur le Maire indique que Madame Sandrine SALINIER est candidate pour occuper ce poste au regard de la délégation confiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Madame Sandrine SALINIER comme nouvelle représentante du Conseil Municipal au sein du CCAS de Chancelade.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 30 janvier 2024.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le


Pascal SERRE
Maire

